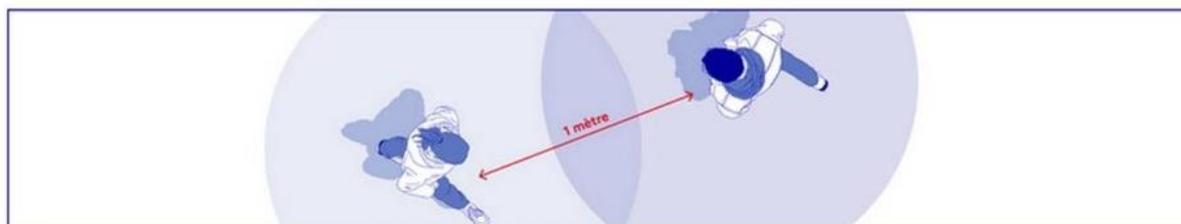


## Principes généraux

### Les gestes barrières à adopter



### La distance physique préconisée



### La limitation du brassage des élèves

### L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

### L'information, la communication et la formation

L'ensemble des mesures et règles mises en place dans le plan de reprise d'activité s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

## Protection des agents

- Port du masque obligatoire (cf utilisation)
- Visière de protection en supplément du masque dès que la règle de distanciation ne peut pas être respectée et lors de la plonge (vapeur d'eau)
- Sur-blouse obligatoire
- Pas de port des gants (sauf pour le nettoyage)
- Eau, savon, gel hydro alcoolique, essuie mains à usage unique à disposition

## Les élèves

- Jour de la rentrée : information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains à répéter autant que nécessaire
- Fréquence du lavage des mains (cf protocole)
  - ▶ en arrivant à l'école, avant d'entrer en classe
  - ▶ avant et après la récréation
  - ▶ avant et après le passage aux toilettes
  - ▶ après mouchage, toux, éternuement
  - ▶ après manipulation d'un objet « non individuel »
  - ▶ avant et après le service cantine
  - ▶ dès l'arrivée au domicile
- Port du masque proscrit sauf sur avis médical (les parents fournissent le masque) et en cas de suspicion covid-19 (masque fourni par l'école)

## Les parents

- Informés clairement :
  - ▶ des conditions d'ouverture des écoles des horaires d'accueil et de sortie à respecter
  - ▶ de leur rôle actif dans le respect des règles
  - ▶ prise de température de l'enfant avant l'école (inférieure à 37,8 ° sinon pas d'école)
  - ▶ protocole enfant ou personnel malade
  - ▶ entrée interdite dans l'école
  - ▶ point d'accueil et de sortie
  - ▶ organisation de la cantine
  - ▶ cas de covid-19 (ou suspicion)
  - ▶ conditions d'encadrement
- S'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école si apparition de symptômes chez l'enfant ou un membre de sa famille

## Aération

- 15 minutes :
- avant l'arrivée des élèves
  - pendant la récréation
  - pendant la pause méridienne
  - entre deux services de cantine
  - après le départ des élèves

## Accueil et sortie des élèves

- distanciation à respecter aux abords et à l'arrivée à l'école
- horaires des cours échelonnés
- entrées/sorties par plusieurs accès
- entrée dans l'école interdite à toutes personnes extérieures
- marquage au sol définissant la distanciation physique, mise en place de barrières avec mise en place d'un sens de circulation à l'entrée des écoles
- une personne chargée de l'accueil des élèves aux entrées pour filtrer les arrivées et le flux des personnes
- une personne chargée de l'accueil des élèves empruntant les transports scolaires qui sont répartis dans leur classe respective
- à la sortie, l'enseignant remet l'enfant directement aux personnes responsables de l'élève
- portes d'entrée maintenues ouvertes pour limiter les points de contact

### HORAIRES D'ACCUEIL ET DE SORTIE :

Les contraintes des horaires doivent être obligatoirement observées.

#### ECOLE DU BOURG

CLASSES	Accueil	Sortie pause méridienne	Retour pause méridienne	Sortie	Lieu
Axelle TINTIGNAC	8h35-8h40	11h45	13h00-13h10	16h15	Entrée/sortie habituelles portillon rue du 8 mai 1945
Karine ASTIER	8h35-8h40	12h30	13h50-14h00	16h15	Entrée/sortie grand portail rue du 8 mai 1945
Sophie DOUBLET	8h40-8h45	11h40	13h00-13h10	16h20	Entrée salle de motricité rue des écoles
Caroline DALMAY-ROUGIER	8h55-9h00	12h30	13h50-14h00	16h30	Entrée salle de motricité rue des écoles

#### ECOLE DE LA FABRIQUE

CLASSES	Accueil	Sortie pause méridienne	Retour pause méridienne	Sortie	Lieu
Kirsty DOUSSON	8h30-8h35	12h00	13h20-13h25	16h15	Entrée/sortie habituelles
Carine CHAMPIGNY	8h45-8h50	12h15	13h35-13h40	16h30	Entrée/sortie habituelles

## Salles de classes

Aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre

- entrée individuelle
- 1 enfant par table
- pas de face à face
- mobilier et matériel non utilisés neutralisés

- limiter les déplacements et les croisements à l'intérieur de la classe (sens de circulation matérialisés au sol)
- entrée dans la salle dégagée de tout mobilier pour respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
- portes maintenues ouvertes (sauf portes coupe-feu)
- entrée interdite dans la salle de garderie sous le préau

Rappel :

Avant l'entrée en classe :

- ouvrir les fenêtres pour ventiler
- vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect des distanciations physiques
- ouvrir les portes et les maintenir ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves
- guider le groupe dans le respect des distanciations

Pendant la classe :

- veiller au respect des gestes barrières et des distanciations physiques
- veiller à l'absence d'échange d'objet personnel

A la fin de la classe :

- ouvrir les portes
- veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie
- guider le groupe dans le respect des distanciations physiques
- ouvrir les fenêtres pour ventiler

### **La salle de sieste**

- distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les lits et entre les lits et le bureau de l'agent : 5 enfants maximum pour le dortoir de l'école du bourg, 3 pour l'école de La Fabrique
- lits éloignés des portes pour respecter la distanciation physique lors de la sortie de la salle de sieste
- au moins une porte maintenue ouverte dans le dortoir pendant la sieste pour ventiler (ou si le temps le permet, fenêtres maintenues ouvertes)
- effets personnels non mélangés avant et après la sieste (draps, doudous, couvertures...)
- lits nominatifs

### **Activités manuelles/culturelles/ sportives**

- distanciation physique à respecter
- utilisation de matériel jetable privilégié (pot de peinture...) ou à défaut, désinfection régulière adaptée
- si matériel, supports pédagogiques, livres, transférés à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection à l'aide d'une lingette désinfectante
- si manipulation des livres par un élève, « le laisser au repos » 5 jours après utilisation
- jeux de ballons et de jeux de contacts interdits
- parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique à privilégier
- lecture par un adulte à privilégier pour limiter la manipulation des livres par les enfants
- utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous à proscrire

## Récréations et pause méridienne

- échelonnées et/ou zones différenciées pour éviter les croisements de classes et d'élèves dans les locaux et dans la cour
- sortie et entrée des élèves en respectant la distanciation physique
- jeux extérieurs neutralisés
- jeux de contact et tout ce qui implique des échanges d'objets interdits
- jeux et activités permettant le respect des gestes barrière et la distanciation physique (surfaces communes interdites au toucher...)

## Sanitaires

- nombre de personnes limitées dans les sanitaires au nombre maximum de WC utilisés
- manipulation des robinets et savons poussoirs par un agent
- les cuvettes/urinoirs distants d'1 mètre (sinon 1 sur 2 ou 3)
- aération pendant l'occupation des sanitaires
- savon et essuie-mains jetables dans les sanitaires la veille pour l'arrivée des élèves le lendemain à vérifier
- poubelles évacuées aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par jour
- une seule personne chargée de désinfecter tout ce qui a pu être touché et en est responsable (cf PRA)

## Nettoyage des locaux et du linge

- appliquer, chaque soir après les cours ou chaque matin avant les cours, le protocole de nettoyage des locaux joint au plan de reprise d'activité (produits EN14476)
- veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage
- tout mobilier ayant été en contact avec un élève doit être nettoyé et désinfecté si un autre élève doit l'utiliser
- bavoirs ou serviettes en tissu proscrites
- linge utilisé dans le dortoir lavé une fois par semaine (rappel : linge individualisé)

## La salle du personnel communal

- une seule personne en même temps
- aération pendant l'occupation
- une seule personne chargée de désinfecter tout ce qui a pu être touché et en est responsable (cf PRA)

## Gestion de la restauration scolaire

### Ecole de La Fabrique :

- restauration servie dans chaque classe avec table de service
- nettoyage du mobilier, des tables et des sols (balayage humide) avant la reprise des cours, aération simultanée

### Ecole du bourg :

- restauration servie dans le réfectoire limitée à 20 élèves (1 classe maternelle, 1 classe élémentaire)
- entrées et sorties échelonnées et ou portes d'entrée/sortie différentes par classe pour éviter le croisement d'élèves

- matériel et mobilier communs interdits (tables, chaises...) par service
- mobilier non utilisé neutralisé
- nettoyage et désinfection des tables et des chaises entre chaque service conforme au protocole de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel fréquemment utilisé avec aération simultanée

### **Communs aux deux écoles :**

- entrée interdite à toute personne extérieure au service
- distanciation physique d'1 mètre à table, pas de face à face
- mesures barrières rappelés oralement aux élèves au début de chaque repas notamment sur le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...
- serviettes de table jetables fournies par la collectivité
- déchets déposés dans des poubelles équipées de sacs
- respect des plans de nettoyage
- approvisionnement des consommables (gel, lingettes, sacs poubelle...) à vérifier
- lavage des mains avant et après chaque livraison et après rangement
- port de la visière en supplément du masque par le personnel si assistance aux élèves pour la prise des repas et lavage des mains entre chaque contact
- gestion des matériels collectifs :
  - ▶ eau servie par un agent dans chaque verre des enfants pour limiter les contacts
  - ▶ utilisation du micro-onde collectif interdite
  - ▶ couverts (fourchettes, couteaux, cuillères) enroulés dans des serviettes à usage unique une fois passés à la plonge à la fin de chaque service
  - ▶ débarrassage de la vaisselle en fin de repas

## Les vêtements

Pour les enfants :

- vêtir les enfants de tenues simples pour qu'ils puissent être, le plus possible, autonomes et ainsi limiter les contacts entre le personnel et les élèves

Le personnel communal :

- port d'une sur-blouse obligatoire soit à usage unique, soit en tissu.
- lavage des vêtements de travail en tissu à nettoyer quotidiennement, après leur utilisation, avec un détergent commun à l'eau chaude :
  - dans la machine à laver à disposition dans les écoles
  - cycle à 60° C pendant 30 minutes au minimum
  - si les vêtements doivent être lavés à la maison, ils doivent être transportés dans un sac plastique ou de tissu fermé qui ne doit pas être ouvert par une autre personne de la famille
  - se laver les mains après avoir manipulé les vêtements

## Gestion d'un cas suspect sur un élève

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensations de fièvre, etc.) :

- isolement immédiat avec masque
- prise de la température avec thermomètre sans contact

- appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant (accompagner l'enfant à l'entrée, rappel entrée interdite aux parents)
  - appel aux parents et rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet
  - Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale pour traçage des contacts de l'élève depuis les 48h00 précédant le début des symptômes, prévenir également le maire
  - Nettoyage des locaux et objets touchés depuis 48h00
- Poursuite des mesures barrières

Si test positif :

- parents préviennent l'école immédiatement
- école prévient mairie et éducation nationale
- dépistage des autres élèves du groupe contact sur décision de l'éducation nationale
- information des personnes et parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant

### **Gestion d'un cas suspect sur un adulte**

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un adulte (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensations de fièvre, etc.) :

- retour à domicile
- consulter son médecin traitant qui décide si dépistage nécessaire

Si test positif :

- informer mairie et directeur d'école
- dépistage des enfants et des adultes selon prescription de l'éducation nationale (démarches directrices d'école)
- mise en quarantaine
- information aux parents
- psy de l'éducation nationale, médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Vienne (agents communaux) peuvent apporter leur appui